

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections et de la légalité
Bureau des élections

Nice, le 11 SEP. 2018

Affaire suivie par : Martine BOUDON
chef de bureau par intérim
☎ 04 93 72 29 44 - 📠 04 93 72 29 02
✉ pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr
📁 CA 2018-19/LE/CELE/Apconstitution CELE modif

Élection des membres de la chambre d'agriculture du 31 janvier 2019
Arrêté portant modification de l'arrêté de constitution de la commission
d'établissement des listes électorales

--o0o--

Le préfet des Alpes-Maritimes

- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment le livre V, titre 1er relatif aux chambres d'agriculture ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, du 22 mai 2018 convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;
- VU l'instruction technique DGPE/SDPE/2018-581 du 27 juillet 2018 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- VU l'arrêté préfectoral du 9 août 2018 portant constitution de la commission d'établissement des listes électorales ;
- VU la nouvelle proposition, le 5 septembre 2018, des membres de la chambre d'agriculture élus au titre du collègue des propriétaires et usufruitiers, en vue d'être représentés au sein de la commission d'établissement des listes électorales ;
- SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : la composition de la commission fixée à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 9 août 2018, est modifiée comme suit, s'agissant des membres avec voix consultative :

I - Au 1/ Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels

Sur proposition des élus de la chambre d'agriculture, au titre des propriétaires et usufruitiers :

les mots « M. Michel DESSUS » sont remplacés « Mme Mireille AUDA ».

II - Le reste sans changement.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
SG-4189

fmm